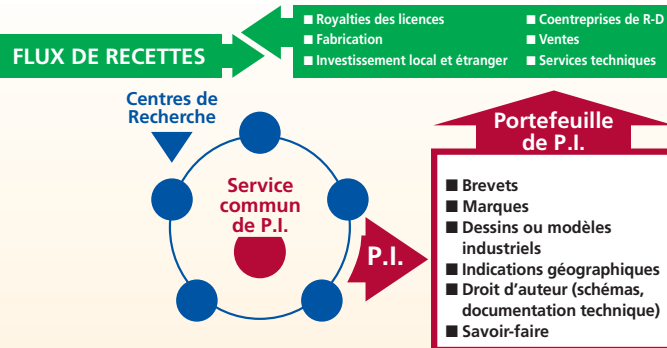


5. Résultats souhaités d'ici septembre 2006

- Dans les deux zones géographiques retenues, les chercheurs spécialisés dans le domaine médical seront à même de faire des choix quant à la protection et à l'exploitation commerciale des résultats de leurs travaux de recherche.
- Une "masse critique" de stagiaires de pays en développement (90) dans trois domaines essentiels de la propriété intellectuelle auront des compétences utiles à offrir à leur communauté scientifique.
- Des équipes pluridisciplinaires regroupant des experts de nombreux pays auront travaillé ensemble pour résoudre un même défi.
- Un modèle visant à renforcer les activités de R-D dans les pays en développement aura ainsi été expérimenté et sera prêt à être partagé au niveau international avec la communauté scientifique ainsi qu'avec les décideurs dans les domaines de la science, de la technique, de la santé et de la propriété intellectuelle.

Service commun de P.I. à l'appui du réseau de R-D



6. Institutions partenaires de l'OMPI

En Afrique centrale :

- Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)
- Secrétariat exécutif de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)
- Organisation de coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique centrale (OCEAC)

En Colombie :

- Direction générale de la propriété industrielle de la Colombie
- Institut national pour l'avancement des sciences et de la technologie (Colciencias)
- Fundación Instituto de Immunología de Colombia (FIDIC)

En Suisse :

- Réseau universitaire international de Genève (GIAN/RUIG)
- Institut universitaire des hautes études internationales (HEI), Genève
- Hautes études commerciales (HEC), Genève
- International Institute for Management Development (IMD), Lausanne
- Institut tropical suisse (STI), Bâle
- Conseil de la recherche en santé pour le développement (COHRED), Genève

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle :

Adresse:

34, Chemin des Colombettes, Case postale 18,
CH-1211 Genève 20, Suisse

Téléphone:

+41 22 338 91 11

Télécopieur:

+41 22 733 54 28

messagerie électronique:

wipo.mail@wipo.int

Division de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies:

Téléphone:

+41 22 338 9078

Télécopieur:

+41 22 338 7110

Réseaux de recherche et propriété intellectuelle

Un projet de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en coopération avec d'autres institutions partenaires en Afrique centrale, en Colombie et en Suisse et avec le soutien du Réseau universitaire international de Genève (RUIG/GIAN)

Septembre 2004 - septembre 2006



ORGANISATION
MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

1. Le projet

L'OMPI en collaboration avec d'autres institutions partenaires a conçu un projet interdisciplinaire visant à soutenir les scientifiques des pays en développement dans la protection et la commercialisation de leurs découvertes. Ce projet est fondé sur des réseaux de recherche-développement (R-D) et les services communs de la propriété intellectuelle (P.I.).

Que faut-il entendre par réseaux de recherche-développement?

Les réseaux de R-D sont des groupements d'organismes de recherche dans lesquels chaque organisme convient de mettre en commun des politiques et des services. Les réseaux peuvent contribuer à démultiplier les coûts et à optimiser les ressources grâce aux économies d'échelle.

Que faut-il entendre par service commun de la propriété intellectuelle?

Un service commun de la P.I. fournit aux membres du réseau de R-D des services communs juridiques et de commercialisation et assure ainsi une fonction essentielle, à savoir le soutien et le renforcement de la recherche.

Exemple

Un chercheur découvre un médicament. Il ou elle s'adresse au service commun de la P.I. pour que sa demande de brevet soit rédigée et également pour solliciter des avis en matière de contrats. Il ou elle obtient également une aide concernant l'exploitation commerciale de sa découverte.

Où?

Deux zones géographiques correspondant à des pays en développement ont été retenues : la sous-région de l'Afrique centrale (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et Tchad) et la Colombie.



2. Pourquoi? Enjeu de ce projet

Un grand nombre de personnes dans les pays en développement souffrent aujourd'hui du paludisme, de la tuberculose, de la maladie du sommeil, de la drépanocytose, de la fièvre ébola et d'autres pathologies. Dans le monde entier, des professionnels de la santé réalisent des travaux de recherche en vue de trouver des traitements et des vaccins. Pourtant, ces thérapies sont souvent trop chères pour les gens pauvres et difficiles à distribuer.

Dans les pays en développement, des organismes de recherche et des scientifiques, utilisant à la fois des méthodes classiques et la médecine traditionnelle, mènent actuellement des travaux importants susceptibles d'avoir un intérêt à l'échelle mondiale. Cependant, les chercheurs des pays en développement rencontrent souvent des difficultés pour faire protéger les résultats de leurs travaux de recherche, se les approprier et les exploiter dans le cadre du système de la propriété intellectuelle, faute de ressources, d'infrastructure, de formation et de services professionnels (juridiques et de commercialisation).

Il s'ensuit que :

- les chercheurs de pays en développement, souvent, ne sont pas propriétaires des résultats de leurs recherches ou ne les exploitent pas au niveau commercial;
- les investissements effectués par les pays en développement dans la recherche-développement sont peu rentables sur le plan économique et les avantages procurés à la société en ce qui concerne les besoins thérapeutiques risquent d'être limités;
- il en résulte que cette situation peut décourager les pays en développement à investir dans la recherche-développement pour résoudre des problèmes sanitaires pourtant urgents.

Il est donc nécessaire d'adopter des démarches pluridisciplinaires pour faire face à ce défi et d'expérimenter et d'évaluer des solutions novatrices. Les domaines de la santé, de la gestion, du marketing, de l'économie, du droit et des politiques doivent être regroupés pour permettre l'élaboration de modèles réalistes.

3. Pourquoi ce projet devrait intéresser les organismes de recherche et les scientifiques?

Parce que les réseaux de R-D appuyés par un service commun de P.I. peuvent :

- faciliter la protection juridique des résultats des travaux de recherche ainsi que l'appropriation de ces résultats;
- apporter un soutien à la gestion et à la commercialisation des résultats des travaux de recherche;
- encourager l'établissement de partenariats entre secteur public et secteur privé qui soient avantageux pour l'ensemble des parties prenantes;
- favoriser le financement des activités scientifiques, de recherche ainsi que de l'enseignement; et
- faciliter la production et la distribution de médicaments au niveau local.



4. Phases du projet

Le projet comportera quatre phases principales :

- 1) évaluation de l'état de la situation;
- 2) formation de personnel dans trois domaines pratiques essentiels :
 - i. la gestion et la commercialisation de la recherche en santé
 - ii. la rédaction de demandes de brevets
 - iii. les contrats de licence
- 3) mise en œuvre des deux réseaux de R-D et des services communs de P.I.; et
- 4) évaluation du modèle développé para le projet et stratégie de pérennisation de ce modèle.